



Formation "Loi Alur"

Dans le cadre du Décret N°2016 - 173 du 18 février 2016 et de l'application de Loi ALUR, les Professionnels de l'immobilier doivent suivre une formation obligatoire continue d'une durée minimale de 14 heures pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle d'agent immobilier. L'organisme de formation délivre une attestation de formation aux participants à transmettre ensuite à la chambre de commerce et de l'industrie.

OBJECTIF

Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des Agents immobiliers.

PUBLIC CONCERNÉ

Titulaires d'une carte professionnelle ;
Directeurs d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau ;
Collaborateurs, salariés ou non, habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour lui.

FORMATION DISPENSÉE PAR Bessé Immobilier & Construction et l'IMSI

Cette formation dispensée en e-learning et conçue par Bessé Immobilier & Construction en partenariat avec l'IMSI organisme de formation agréé, permet d'acquérir les fondamentaux de la gestion locative, de la location et des assurances liées à ces activités.

Composée de vidéos, de supports écrits, de quizz et de tests, cette formation à distance permet un enseignement souple au rythme de l'apprenant et une méthode d'apprentissage efficace.

L'apprenant télécharge directement son attestation de formation en fin de parcours.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation est composée de 2 modules :

Les assurances de **la gestion locative** :

- La garantie Loyers Impayés
- L'assurance du locataire
- L'assurance du propriétaire non occupant

La gestion **locative et la location** :

- Le mandat de gestion
- Les honoraires
- Le contrat de location
- Le mécanisme d'encadrement des loyers
- Le congé et le préavis
- La fixation des loyers
- Le recouvrement des loyers, contentieux et stade judiciaire
- Les obligations du vendeur en cas de vente

PRIX 165 € TTC par personne formée